

RÉSEAU CANADIEN DE CHERCHEURS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES COMPÉTENCES (RCCMTC)

DEMANDE DE PROPOSITIONS GÉNÉRALE

La présente demande de propositions se rapporte à des projets de recherche sur une vaste gamme de domaines relatifs aux défis stratégiques actuels du Canada. Ces projets sont commandés en partie dans le contexte du Réseau canadien de chercheurs dans le domaine du marché du travail et des compétences (RCCMTC) qu'appuie Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC). David Green (Université de la Colombie-Britannique) est le coordonnateur de ce programme de recherche.

Le RCCMTC prévoit la prestation du financement de huit à dix projets dans des domaines permettant en grande partie de combler l'ensemble des principales lacunes de recherche décelées par RHDSC. Les domaines particuliers qui s'apparient le plus aux compétences du RCCMTC sont les suivants :

- 1) l'apprentissage continu;
- 2) l'emploi et la productivité;
- 3) la sécurité du revenu;
- 4) la participation économique et l'intégration sociale.

Les sujets de recherche dans les domaines que sont la famille et le développement de l'enfance ainsi que le troisième âge et la retraite suscitent également l'intérêt. Les propositions dans ces domaines seront également prises en compte, dans la mesure où ces propositions se rapportent au développement des compétences ou au marché du travail. De plus amples détails sur les préoccupations et questions de recherche de RHDSC dans les principaux domaines d'intérêt se trouvent à la fin du présent document. Les propositions formulées en réponse à la présente demande de propositions générale peuvent porter sur ces domaines sans s'y limiter. De fait, RHDSC s'intéresse aux projets de recherche de grande qualité, quel que soit le domaine d'analyse du marché du travail pertinent sur le plan stratégique. La priorité sera cependant accordée aux propositions qui s'apparient à la liste des domaines d'intérêt.

En outre, la présente demande de propositions vise en particulier les projets d'envergure qui nécessiteront peut-être du temps supplémentaire consacré, par exemple, à l'aide de recherche soutenue, à l'utilisation ou à la collecte novatrices des données. À l'issue du projet, les résultats pourront se résumer dans un article ou, selon toute vraisemblance, dans une série d'articles. De plus, il est possible que le projet fasse appel à plus d'un chercheur. Au bout du compte, il s'agit de fournir au(x) chercheur(s) le temps et les fonds nécessaires à l'étude approfondie des principaux enjeux stratégiques publics du Canada. Conformément à cet objectif, la fourchette budgétaire des budgets s'étendra de 15 000 \$ à 50 000 \$.

Aux fins de l'appui à la recherche, il résultera de celle-ci des documents de travail révisés par les pairs. Le (ou les) auteur(s) conserveront le droit de reproduction des articles de recherche. Ces articles, qui paraîtront dans la série d'articles de recherche du RCCMTC, pourront également figurer dans le site Web de RHDSC. Les constatations qui en résultent pourront également paraître dans le bulletin de recherche de RHDSC.

Les propositions doivent comporter de la recherche novatrice qu'aucun autre organisme n'appuie déjà. Toutefois, la recherche proposée pourra se rapporter à de la recherche appuyée ailleurs ou en constituer le prolongement.

Les chercheurs peuvent se servir du budget obtenu aux fins qu'ils jugent opportunes pour s'acquitter des dépenses légitimes liées à l'exécution de la recherche. Ces dépenses peuvent porter sur les points suivants : la publications aux fins de l'enseignement ou de l'administration (selon les taux en vigueur à l'université en question); l'aide à la recherche; la collecte de données; les frais de déplacement pour la recherche. Conformément aux raisons traitées plus loin dans la présente demande de propositions, il convient que les chercheurs n'intègrent pas les coûts d'accès au CDR (quoiqu'il faille préciser dans la demande à quel moment il faut accéder au CDR afin d'achever le travail). Pendant que les fonds destinés aux propositions reçues seront transférés à l'université où se trouve le chercheur principal, les budgets des propositions pourront comporter jusqu'à 25 % de frais indirects universitaires. Les fonds seront transférés par une lettre d'entente de transfert délivrée par l'Université de la Colombie-Britannique. Le cadre autorisé de l'université où se trouve le chercheur principal devra signer cette lettre avant que le versement ne soit accordé au titre de l'attribution par le RCCMTC. La signature du cadre autorisé n'est donc pas exigée sur la proposition même. Les frais de déplacement liés à la présentation du document dans les ateliers et conférences du RCCMTC feront l'objet d'une couverture distincte. Dans tous les cas, particulièrement dans les demandes de financement supérieures au taux de base de 15 000 \$, il convient de fournir une justification budgétaire.

Les versements seront habituellement octroyés aux étapes suivantes : i) sur présentation du plan provisoire de travail, notamment les méthodes prévues; ii) sur présentation de rapports intérimaires jugés satisfaisants quant à chaque article du projet; iii) sur présentation de versions finales jugées satisfaisantes. Toutefois, l'ordonnancement particulier des versements variera d'un projet à l'autre.

Chaque proposition et article fera l'objet d'une révision par les pairs. Des universitaires évalueront la qualité de la recherche proposée et son potentiel d'enrichissement du savoir. Les représentants de certains ministères du gouvernement du Canada évalueront la pertinence stratégique (au sens large) des propositions et articles. Le financement ne sera accordé qu'aux propositions qui satisfont aux deux critères que sont l'excellence sur le plan universitaire et la pertinence stratégique.

RHDSC autorise les professeurs d'université et chercheurs postdoctoraux à présenter des propositions, mais n'admet la participation des étudiants de cycle supérieur qu'à titre de cochercheurs. Bien entendu, RHDSC autorise les nouveaux chercheurs à présenter des propositions, car l'un des objectifs du RCCMTC consiste à favoriser l'éclosion de la relève chez les chercheurs qui s'intéressent aux politiques du marché du travail. RHDSC fait également bon accueil aux propositions des chercheurs établis dans lesquelles les étudiants de cycle supérieur ou les récents diplômés de premier cycle jouent un rôle de premier plan.

Par ailleurs, RHDSC invite également les chercheurs gouvernementaux à présenter des propositions à titre de chercheurs principaux ou cochercheurs. Ces derniers n'auront cependant pas droit à l'aide financière.

Voici l'échéancier des projets :

Le 29 juin 2007	Présentation des propositions
Le 31 juillet 2007	Transmission aux chercheurs des résultats de la décision des pairs et de leurs commentaires
Le 15 octobre 2007	Présentation du plan provisoire du projet
Le 28 février 2008	Présentation du rapport intérimaire du (ou des) projet(s)
Le 15 juin 2008	Présentation de la version provisoire d'au moins un article (si le projet comporte plusieurs articles)
Le 31 août 2008	Présentation de la version presque définitive des articles
Le 30 septembre 2008	Présentation de la version définitive (après correction en fonction des révisions par les pairs)

Les chercheurs devront également prévoir la présentation d'un article sur le projet à l'occasion de la conférence annuelle du RCCMTC en juin 2008 ou de l'un des ateliers que le RCCMTC organisera à l'été ou à l'automne 2008.

La proposition, qui peut être brève (p. ex., 5-6 pages), peut prendre la forme du plan proposé dans l'article ou les articles de recherche. Les propositions et les documents de travail en version finale peuvent être en français ou en anglais. Il convient que la proposition comporte une description de la justification de l'étude, de sa situation dans la documentation pertinente ainsi que des lacunes qu'elle propose de combler dans le savoir de RHDSC. En outre, il convient également que soit explicité dans la proposition la pertinence de la recherche proposée par rapport aux politiques publiques, compte tenu du mandat de RDHSC. Enfin, il convient également d'y insérer une description des données utilisées et de la méthode proposée, de même que d'y ajouter les CV de tous les chercheurs.

S'il faut mener la recherche proposée dans un Centre de données de recherche (CDR), il faut signaler aux demandeurs que les propositions dont le RCCMTC approuve le financement ne seront pas assujetties au processus d'examen du CRSH, habituellement préalable à l'accès au CDR. Cependant, elles passeront tout de même par le processus d'examen de Statistique Canada, lequel porte sur deux enjeux : i) le besoin manifeste d'accéder aux microdonnées confidentielles (c.-à-d. peut-on mener la recherche proposée au moyen des données publiques?); ii) la possibilité de répondre à la (ou aux) question(s) de recherche posée(s) au moyen des données disponibles. Si les chercheurs souhaitent recourir aux données hébergées dans un CDR, leur proposition devra alors prendre en compte ces enjeux de façon à stipuler sans ambiguïté la nécessité d'accéder à un CDR. La mise au point des modalités de financement ayant trait à l'accès au CDR n'est pas encore établie. Il convient donc que les demandeurs présentent un budget qui n'englobe pas les frais d'accès au CDR. Au besoin, il suffira de les insérer ultérieurement au budget proposé.

Un sujet en particulier pourra susciter plusieurs commandes de projet pendant que d'autres sujets seront laissés en plan. Il se peut également que les sujets proposés (dans la liste ci-après) soient combinés ou que les chercheurs en proposent d'autres. Ces derniers pourront même prendre part à plus d'un sujet de domaine différent.

Les chercheurs doivent envoyer par courriel leurs propositions à : Dragana Vojakovic, au clsrn@interchange.ubc.ca, (Réseau canadien de chercheurs dans le domaine du

marché du travail et des compétences, Département d'économie, Université de la Colombie-Britannique).

Les demandes de renseignements sur le projet de recherche seront envoyées à : David Green, Département d'économie, Université de la Colombie-Britannique, green@interchange.ubc.ca

Priorités de recherche sur le marché du travail et les compétences

Les parties décrites ci-après orientent dans une certaine mesure les enjeux d'intérêt des priorités de recherche précisées au préalable. Le contenu de ces listes sert à fournir des points de repère sans pour autant être exhaustif.

1. L'apprentissage continu

Les réalités démographiques, les changements à la nature du travail et les données selon lesquelles de nombreuses compétences acquises – comme l'alphabétisation – se déprécient avec l'âge laissent entrevoir le besoin d'une souplesse accrue et d'une démarche continue en matière d'apprentissage. Compte tenu de cette situation, un des principaux objectifs des politiques publiques consiste à renseigner la population canadienne sur la capacité de profiter des possibilités offertes de façon continue et de lui en donner l'accès.

Par suite des rajustements économiques et de l'évolution technologique, il est possible que des changements soient apportés à la méthode d'acquisition des compétences chez les particuliers, en fonction d'un nouvel objectif de maintien des compétences. Sur le plan conceptuel, l'apprentissage continu se démarque de la démarche classique dans laquelle interviennent – successivement et de façon effacée – la formation, le travail puis la retraite. Les changements apportés pourront englober l'alternance entre le travail et la formation, voire leur combinaison à un moment ou un autre. De plus, la prestation de la scolarisation ou de la formation devra répondre aux besoins changeants des particuliers qui doivent mettre à jour leurs compétences parce que leurs choix en formation ne répondent plus aux demandes changeantes en compétences, que leurs compétences sont désormais désuètes ou qu'ils constatent des carences dans l'ensemble de leurs compétences après leur immigration au Canada. C'est ainsi que l'interaction continue de la scolarisation en bonne et due forme, de la formation officielle et officieuse et du travail (pour ne nommer que ces concepts-là) s'inscrit vraisemblablement dans ce domaine.

2. L'emploi et la productivité

Du point de vue de la compétitivité, des données révèlent que le Canada accuse un recul par rapport aux États-Unis en ce qui touche la croissance et les échelons de productivité de même, au bout du compte, que le niveau de vie. Si cette tendance se maintient, elle risque d'entraver la capacité du Canada à attirer et à retenir une main-d'œuvre à la fois mobile et très qualifiée.

L'importance de la croissance à la productivité et son incidence sur le niveau de vie sont des facteurs bien connus. Une augmentation de la participation à la main-d'œuvre obtenue par la diminution du chômage ou le sous-emploi peut accroître la capacité de production de l'économie. Or, cette augmentation peut exiger une hausse de niveaux du capital humain, étant donné la demande croissante en compétences. De plus, peut-être faudra-t-il fournir aux travailleurs âgés des incitatifs ou possibilités de poursuivre leur carrière si tel est leur souhait.

Enfin, une hausse aux compétences et à la souplesse de la main-d'œuvre au Canada pourra aider le pays à s'adapter aux chocs et aux changements consécutifs à la mondialisation de l'économie. À l'heure actuelle, le Canada doit composer avec le choc suscité simultanément par l'essor de la Chine et de l'Inde, la vigueur du prix des produits

de base et l'appréciation du dollar canadien, facteurs qui entraînent d'importantes exigences de rajustement.

Il convient que les propositions de recherches relatives à ce domaine traitent de ces préoccupations en prêtant possiblement attention aux grandes questions (p. ex., le rapport entre les niveaux de capital humain et la croissance économique), aux questions de déséquilibre entre la main-d'œuvre et les compétences dans l'économie canadienne ou à celles sur l'investissement en compétences (p. ex., dans quelle mesure convient-il d'engager des ressources dans la reformation des travailleurs âgés par rapport au développement des compétences de la génération à venir?)

3. La sécurité du revenu

Au Canada, les nombreux leviers gouvernementaux des politiques et programmes peuvent comporter une forte incidence sur la sécurité du revenu de la population. Malgré les récentes nouveautés apportées (comme les crédits d'impôt remboursables), la conception du régime date d'une décennie, de sorte qu'elle risque de ne pas bien convenir aux nouveaux besoins de l'économie canadienne. Fait notable, le régime relève d'une conception en grande partie « statique », d'où la nécessité de tenter de gérer l'équilibre soutien-incitatif à un moment quelconque ou pendant une seule année. Il n'est pas exclu que l'implantation d'un régime de répartition des revenus axé sur le cycle de vie des particuliers améliore au bout du compte l'amalgame des résultats favorables aux revenus et aux incitatifs.

Le régime d'assurance-emploi du Canada s'inscrit dans la sécurité actuelle du revenu. Apparue après la Seconde Guerre mondiale, ce régime était destiné au départ à servir d'assurance contre la perte d'emploi cyclique. Par la suite, la clientèle, les formes et l'étendue des prestations de revenu de ce régime ont changé, de même que l'accent mis sur les mesures actives d'emploi. Toutefois, le soutien et les incitatifs que procure le régime s'amélioreraient-ils après prise en compte du cycle de vie?

Le régime est également constitué d'une autre principale composante, soit un ensemble de programmes qui, une fois combinés, procurent un revenu de base à tous les Canadiens qui y ont droit, notamment ceux à la retraite. Le Régime de pensions du Canada ou Régime de rentes du Québec, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti comptent parmi ces programmes. Enfin, il existe une gamme de mesures de soutien destinées aux personnes handicapées du Canada afin de promouvoir leur pleine participation à l'apprentissage, au marché du travail et à la vie communautaire. En règle générale, les questions de recherche dans ce domaine se rapportent vraisemblablement à la réussite du régime actuel auprès des utilisateurs, particulièrement en ce qui touche le perfectionnement des compétences ou la planification de la retraite.

4. La participation économique et l'intégration sociale

De nombreux Canadiens vivent constamment l'exclusion sur les plans matériel ou social. Malgré les améliorations globales apportées au taux de revenu, certains Canadiens risquent fortement de toucher constamment un faible revenu par suite de périodes longues ou fréquentes de chômage ou de travail à faible rémunération. D'une part, cette réalité peut témoigner d'une faible scolarisation, de faibles niveaux de compétence, voire de faibles capacités innées, particulièrement si le marché de l'emploi

est vigoureux au point d'absorber les nombreux particuliers aptes à l'emploi. D'autre part, les perspectives d'un resserrement continu du marché du travail laissent entrevoir une possibilité d'amélioration de cette situation à moyen terme.

Les recherches dans ce domaine pourront faire progresser la compréhension de RHDSC quant à la nature et aux caractéristiques des populations qui vivent encore l'exclusion sur les plans économique ou social, aux moyens de rehausser les possibilités et la participation de l'ensemble de la population canadienne et aux façons de supprimer les entraves de participation à la vie économique ou sociale. Il se peut que la recherche exige de prêter une attention coordonnée aux domaines que sont : le logement; les possibilités de formation et d'apprentissage; les réseaux de soutien communautaire et social; la participation au marché du travail.